Image not found or type unknown

Résilier un bail cause : insécurité

Par **angele0611**, le **22/11/2012** à **19:56**

Etudiante, je loue un logement depuis le mois de juillet, hier soir je me suis fait agressé (attouchements) par un homme dans le hall de mon immeuble, ne me sentant plus en sécurité je souhaite partir le plus rapidement possible de ce logement, aidez-moi s'il vous plait. Cordialement

Par **cocotte1003**, le **22/11/2012** à **20:19**

Bonjour, vous devez envoyer votre préavis au bailleur par LRAR. A la date de réception de la lettre votre préavis commencera pour 1 mois si vous avez un bail meublé ou pour 3 mois si vous avez un bail non meublé.l'insécurité n'est pas un motif pour réduire un préavis. vous pouvez par contre rechercher un nouveau locataire qui prendra tres vite votre logement (il faudra que le bailleur soit d'accord sur le choix du nouveau locataire). vous pouvez aussi facilité les visites (horaire tres souple, appartement correctement rangé....) pour la relocation. vous pouvez aussi effectuer votre état des lieux et donc quitter le bien au plus vite mais là vous resterez redevable du loyer et charges jusqu'à la relocation ou la fin d votre préavis, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés